

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_04-DE
Reçu le 04/08/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du mardi 28 juillet 2026
DELIBERATION n°2026_07_04

**ESPACE CULTUREL LE PALACE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	37	48	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra (reçu pouvoir de MARCHAND Pierre-François), PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DRAPEAU Myriam), AUBOYER Jean-Jack (reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane (a reçu pouvoir de BRULE Aude), VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine (reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien (a reçu pouvoir de DUFATRE Stéphanie), BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie (a reçu pouvoir de GODEAU Thomas), PETOT Rozenn (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de COTTENNEC Philippe), GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Elodie ROSPARS), LEGROS Catherine, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents : PEINTRE Angélique, ROUFFET Laurent, MOREAU Richard			

Secrétaire de Séance : Steve GABET	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 22 juillet 2026	Télétransmission en préfecture le : 4/08/26
Affichage de la convocation le : 22 juillet 2026	n°: 017-200041614-20260728-2026_07_04-DE Date de publication sur le site Internet : 6/08/26

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_04-DE
Reçu le 04/08/2026

ESPACE CULTUREL LE PALACE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, et L. 5211-1,

Vu les délibérations n°2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A14 portant délégation de fonctions à Monsieur **Christophe FOLOPPE**, Vice-Président en charge de la culture,

Vu la création d'une association dite « Espace Culturel Le Palace » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Vu l'article 5.2 des statuts portant sur la composition des membres du Conseil d'Administration,

Considérant qu'il convient de désigner deux membres appelés à siéger au Conseil d'Administration de cette association,

Considérant la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président,

Monsieur Christophe FOLOPPE, Vice-Président en charge de la Culture indique que cette association située sur la commune de Surgères a pour objet :

- la gestion de l'espace culturel « Le Palace »,
- la gestion d'un cinéma labellisé « Art & Essai »
- L'exploitation d'un lieu de spectacles,
- la production et la diffusion de spectacles vivants, dans les murs de l'établissement et hors les murs sur le territoire de la CDC Aunis Sud,
- la gestion d'un espace multimédia,
- la participation à l'animation du territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud, de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Monsieur Christophe FOLOPPE invite à la désignation des deux élus pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein de l'association.

Il informe avoir fait part de **sa candidature**, lors du bureau communautaire du 9 juin dernier et propose à l'assemblée de recueillir une ou des nouvelles candidatures pour pourvoir le second poste.

Madame Catherine LEGROS, élue de la commune de Le Thou fait acte de candidature.

Madame Rozenn PETOT, élue de la commune de Surgères fait acte de candidature.

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_04-DE
Reçu le 04/08/2026

À l'issue de l'enregistrement de ces deux candidatures, **Monsieur le Président** s'interroge sur la représentation de la commune de Surgères au sein de l'organisme concerné.

Il indique qu'il lui semble qu'un élu de cette commune pourrait y siéger au titre de la commune et ne souhaite pas que deux représentants soient issus de la même commune.

Considérant qu'une vérification complémentaire est nécessaire, **Monsieur le Président** demande que des informations supplémentaires soient recueillies avant de procéder à la désignation.

Il propose, en conséquence, de surseoir à l'examen de cette question et de la reporter à une prochaine séance du Conseil communautaire.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de surseoir à la désignation des représentants au sein d'Espace Culturel Le Palace dans l'attente de vérifications complémentaires relatives à la représentation de la commune de Surgères au sein du Conseil d'Administration de cette structure,

Cette question sera soumise à nouveau au Conseil communautaire lors d'une prochaine séance.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 30 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Steve GABET

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

